n°14

Septembre 2020

Parlons Forêt

en Auvergne-Rhône-Alpes

Les gestionnaires en forêt

CNPF
Centre Régional
de la Propriété Forestière
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Pourquoi faire appel à un gestionnaire forestier ?

Marie-Geneviève d'Hérouville

La gestion forestière ne s'improvise pas...

Certains ont reçu une culture forestière familiale dès l'enfance mais d'autres sont devenus forestiers sur le tard !

Certes, nous suivons les conseils du CRPF et pour être capables de comprendre les principes de la gestion sylvicole, participons également aux formations organisées par le CRPF dans le cadre des Fogefor. Cependant, confrontés seuls à la réalité du terrain, nous hésitons souvent.

Les techniciens du CRPF sont là pour nous conseiller mais ils n'ont pas vocation à gérer nos parcelles.

Un gestionnaire forestier (coopérative, expert forestier, gestionnaire forestier professionnel, …)

- assure un suivi personnalisé, en fonction des objectifs du propriétaire, de la taille des parcelles, de la nature des peuplements, de la station forestière,
- connaît les réglementations, nous aide à rédiger les documents de gestion, à remplir les dossiers pour les demandes de subventions,
- fait appel à des entreprises qualifiées,
- garantit un travail exécuté dans les règles de l'art.

Il nous aide par exemple à sélectionner les arbres et marquer une éclaircie, ce qui est un acte important pour l'avenir d'une parcelle.

Il peut estimer la qualité des bois et intégrer les critères économiques et environnementaux.

Enfin, il peut organiser la commercialisation.

Les gestionnaires forestiers exercent sous différents statuts mais que ce soit sous la forme des experts agréés, des gestionnaires forestiers professionnels ou des coopératives, pour lesquels il y a une reconnaissance officielle du niveau de compétence, ou bien encore sous la forme plus traditionnelle de gestionnaire indépendant, il est important de faire appel à de véritables professionnels dont la compétence est reconnue localement.

Les propriétaires forestiers sont parfois très compétents en matière sylvicole mais il est souvent un domaine qu'ils maîtrisent moins, c'est celui des marchés du bois et de la fiscalité liée à la forêt. Les gestionnaires leur apporte en ces domaines une compétence précieuse, souvent source d'économies substantielles.

Alors… avons-nous besoin d'un gestionnaire forestier ?

L'avenir de la forêt privée suppose une gestion durable avec un document de gestion et si possible une coordination avec les propriétaires de parcelles voisines pour optimiser les charges d'exploitation, chacun restant maître chez soi.

Un gestionnaire forestier est sûrement la personne pivot qui peut nous aider !

Marie-Geneviève d'Hérouville,
Vice-présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

CNPF
Centre Régional de la Propriété Forestière
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :
Jean-Marc Levrold
Tél. +33 (0)4 72 53 60 90
jean-marc.levrold@crpf.fr

Comité de rédaction :
Anne-Marie Bareau, Michel Rivet, Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes, Marc Lafaye, Alain Csakvary (CRPF Auvergne-Rhône-Alpes)

Crédit photo couverture :
Sylvain Gaudin © CNPF

Conception graphique/Impression :
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert, certifié PEFC

Publicité :
ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean Baldassini - 693654 Lyon cedex 07
Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07
Contact : Christophe Joret
chjoret@arb@agrapole.fr

Numéro tiré à 11 500 exemplaires
Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960

Trois suppléments départementaux sont joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain - Forêts privées de la Loire - Forêt privée du Rhône

Textes, photos et illustrations du journal : tous droits réservés. Toute utilisation nécessite une autorisation préalable.

Retrouvez Parlons Forêt et les actualités du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur : https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : ..... Adresse : .....

..... Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Mobile : ..... E-mail : .....

S'abonne à *« Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes »* et recevra les 4 prochains numéros.
Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de *« Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes »* / CRPF :
Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.
NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

Bruno de Brosse

Comment Fransylva construit-il ses relations avec les coopératives, experts et GFP ?

FRANSYLVA a toujours considéré que le monde de la forêt est une filière dans laquelle chacun a des compétences propres et complémentaires. À chaque occasion, dans les revues du syndicat, assemblées générales… un partenaire est invité à se présenter et préciser son rôle. C'est ainsi qu'un véritable réseau se construit. Chaque fois qu'un adhérent questionne FRANSYLVA, si nécessaire, il sera orienté vers celui qui a la compétence requise. FRANSYLVA n'est pas un expert en sylviculture et ne cherche jamais à répondre à la place des autres. C'est aussi en participant aux réunions de travail organisées par ses partenaires que FRANSYLVA peut montrer son apport et sa complémentarité. De part sa position privilégiée avec les propriétaires, FRANSYLVA est en position de faire remonter les préoccupations de chacun auprès de l'aval de la filière et, de même, d'expliquer à ses adhérents les attentes des partenaires.

Pourquoi les propriétaires forestiers ont-ils besoin de gestionnaires compétents ?

Toute opération sylvicole est aujourd'hui complexe. Les choix d'essences, leur mode de sylviculture et la mise sur le marché ont beaucoup évolué du fait notamment du changement climatique. Toutes ces opérations pour être réalisées dans des conditions optimales nécessitent du professionnalisme. On ne recopie plus simplement le passé. C'est la raison d'être de gestionnaires compétents. Régulièrement, des adhérents font part de leur déception devant des déconvenues lors de travaux forestiers : contrats de vente mal ficelés, incompréhensions, non-dits, déception sur le prix de vente…

La présence d'un gestionnaire évite ces écueils car il replace chaque opération sylvicole dans le contexte réel du marché. Beaucoup de propriétaires, enfin, ne sont pas sur place et leurs bois resteraient en déshérence sans l'intervention d'un gestionnaire. Ce dernier, enfin, dispose d'un carnet d'adresses et d'une connaissance des entreprises qui lui permettra de trouver le partenaire le plus adapté aux spécificités du travail demandé.

Le recours à un gestionnaire est-il réservé aux seuls grands propriétaires ?

Non un gestionnaire peut intervenir sur des ensembles plus petits à la condition évidente que sa présence soit économiquement et techniquement possible. Aujourd'hui, des possibilités de regroupement de petits propriétaires existent. Ils permettent à tous de bénéficier de la compétence d'un gestionnaire. D'autre part, quelle que soit sa taille, une intervention peut très vite devenir source de problème, mieux vaut donc la faire réaliser par un spécialiste si on pense ne pas avoir la compétence.

Quelle est votre expérience en matière d'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière ?

La présence d'un gestionnaire, statutairement obligatoire, est une nécessité absolue. Il apporte de l'impartialité dans ses conseils et de la crédibilité auprès des adhérents. Il est l'homme de l'art que l'on respecte. Le gestionnaire va rencontrer chaque propriétaire pour lui présenter ce qu'il est possible de faire. Par sa compétence et son professionnalisme, il va rassurer le propriétaire car c'est lui qui va mettre en oeuvre les travaux qu'il a recommandés.

Jean-Loup Bugnot, gestionnaire

Bruno de Brosse
Président de FRANSYLVA Rhône

Pépinières PAYRE

Producteur de plants forestiers

Agréé par le F.F.N.
C.N.I.H. 38 02 56 05
Contrôle Phytos 102 38

L'Albenc
F38470 VINAY
Tél. 04 76 64 76 60
Fax 04 76 64 70 83

E-mail : Pepiniere.Payre@wanadoo.fr
Site Internet : http://perso.wanadoo.fr/pepinieres.payre

CRPF, service public des sylviculteurs : technicité et neutralité

Établissement public créé pour développer la gestion des forêts privées, le CRPF a un rôle de conseil auprès des propriétaires forestiers. Son action auprès des sylviculteurs se décline selon quatre axes :

- promotion, amélioration et approbation des documents de gestion durable (PSG, CBPS, RTG).
- information, vulgarisation, formation,
- conseil technique individuel,
- regroupement des propriétaires pour des projets concertés de gestion, de desserte, d'exploitation…

Les 75 agents du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sont implantés sur les douze départements et travaillent avec les syndicats FRANSYLVA et les associations de propriétaires forestiers, en partenariat avec les collectivités locales.

Les techniciens du CRPF peuvent ainsi être consultés par chaque propriétaire, pour tout projet en lien avec la forêt privée : pour initier une route forestière, fédérer les propriétaires voisins, identifier les coupes et travaux à réaliser, connaître les règlementations forestières ou environnementales, programmer sa gestion, obtenir les coordonnées des gestionnaires de forêts, des bûcherons, des exploitants,… Les coordonnées du technicien de chaque secteur sont indiquées sur le site internet du CRPF

Mais les techniciens CRPF ne peuvent être gestionnaire ou maître d'œuvre pour les propriétaires. Leur rôle s'arrête à l'aide à la décision du propriétaire et à la mise en relation avec des opérateurs.

Ce travail technique gratuit, en amont et sans aucune implication commerciale, est garant de la neutralité qu'apporte ce service public à tous les sylviculteurs qui en bénéficient.

Nicolas Traub, directeur-adjoint du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

▶ Pour aller plus loin :
le site du CRPF : https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr
le site : laforetbouge.fr
le site : jemeformepourmesbois.fr

Un annuaire sur *laforetbouge.fr* pour trouver des professionnels

Cet annuaire des professionnels est consultable gratuitement sur le site et vous permet de trouver des entreprises en fonction de vos besoins. Actuellement il y a près de 900 opérateurs économiques inscrits : gestionnaires, exploitants, scieurs, entreprises de travaux… **Les catégories de métiers, les activités détaillées de prestation, celles en maitrise d'œuvre ou encore les démarches qualités y sont listées pour chacune d'elles. Il est possible de contacter ces entreprises pour une demande de prestation de travaux, de gestion ou de vente de bois par exemple.** Les propriétaires forestiers peuvent transmettre directement aux entreprises sélectionnées des documents pour préciser la description des parcelles. Comme par exemple une carte de situation, avec une localisation des peuplements à exploiter qui peut être facilement réalisée via l'outil cartographique du site « *laforetbouge.fr* ». Les opérateurs économiques peuvent envoyer directement des devis des propositions d'offres... Que cela soit les coopératives forestières, les experts forestiers ou encore les gestionnaires forestiers professionnels, la majorité disposent de sites internet qui détaillent tous leurs services. Des listes de professionnels sont également disponibles sur le site internet du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes.

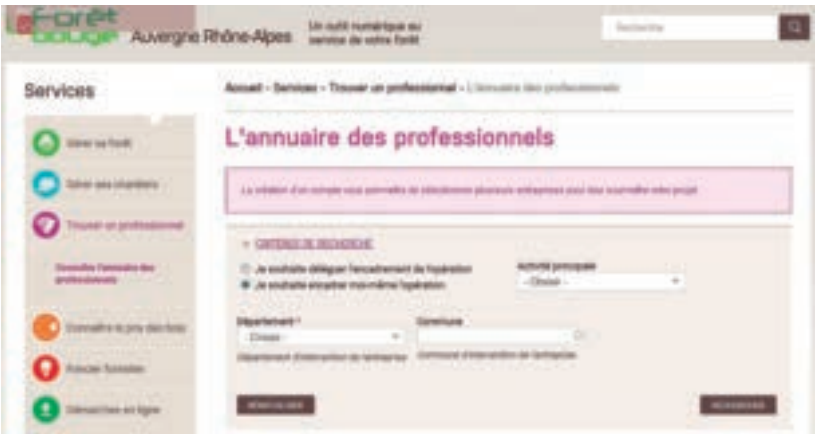

Jean-Pierre Loudes,
jean-pierre.loudes@crpf.fr

Qui sont les Experts Forestiers ?

Les experts forestiers **sont des professionnels indépendants** qui réalisent des missions d'estimation/évaluation de propriétés forestières, qui assurent également des prestations de gestion forestière (établissement de plan de gestion, marquage de coupes, mise en vente des bois, maîtrise d'œuvre de travaux forestiers), et peuvent, suivant leurs spécificités, intervenir sur des études particulières, faire du diagnostic d'arbres en parc ou en ville…

Les Experts ont également la possibilité de prendre des mandats de vente ou de recherches de propriétés pour leurs clients. Ils peuvent également être missionnés pour des estimations de préjudices (assurances, tribunaux…).

Le titre d'Expert Forestier est protégé par la loi. **Ils doivent justifier annuellement de leur stricte indépendance par rapport aux acteurs économiques de la filière (l'achat revente de bois et la réalisation de travaux sont des activités qui leur sont formellement interdites), de la mise à jour de leur assurance RCP, et de la satisfaction des obligations de formation continue**.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la majeure partie des Experts Forestiers sont regroupés en une association régionale, l'AEFAuRA, qui compte seize membres dont quatre « *membres stagiaires* » qui seront agréés une fois leur période probatoire effectuée.

Les membres de l'AEFAuRA gèrent plus de 35 000 hectares de forêt et mettent en vente annuellement un peu plus de 160 000 m³ de bois, dont une partie lors de ventes groupées.

Lionel STAUB,
Délégué régional des Experts Forestiers de France (EFF)

Futaie irrégulière, du marquage à la vente des bois

De nombreux propriétaires demandent à des experts forestiers de les aider à gérer leur forêt. Parmi ces derniers, beaucoup proposent une gestion en futaie irrégulière car ce traitement sylvicole présente de nombreux avantages : régularité de revenu, économie de dépenses, stabilité et résilience des peuplements, respect des écosystèmes… On peut en rappeler brièvement les principes de base.

Par un travail patient et attentif aux réactions des peuplements, **le forestier vise à obtenir une production et une récolte continue de gros bois de qualité**. Pour cela, il met en œuvre un programme d'éclaircies au profit des arbres les plus prometteurs, indépendamment de leur diamètre.

Dans le cas général, ces éclaircies à rotation de cinq à dix ans prélèvent 15 à 25% du volume sur pied, soit, lorsque l'on est proche de l'équilibre, plus ou moins l'accroissement depuis le dernier passage en éclaircie. On cherche donc à porter le capital vers sa valeur la plus haute relativement à la productivité de la station forestière, de manière à maximiser l'intérêt que l'on récolte en éclaircie.

Alain Csakvary © CNPF

Ce patient effort suppose que tout le monde donne son meilleur à chaque éclaircie : le propriétaire maitre d'ouvrage, qui réaffirme sa volonté de conduire sa forêt selon ces principes, le forestier qui désigne les arbres à abattre, le bûcheron qui les abat, le débardeur qui les regroupe.

Dans ce cadre exigeant, l'expert forestier, maitre d'œuvre indépendant, doit vendre le lot au meilleur prix et dans le même temps, veiller à ce que l'exploitation se fasse dans les meilleures conditions (respect de l'intégrité des arbres, de leur régénération naturelle, des sols).

Plusieurs modes de vente peuvent être retenus : en bloc, à l'unité de produit, sur pied ou à port de camion. De même, plusieurs modalités d'organisation de la vente peuvent être choisies : vente groupée, par appel d'offres ou dans quelques cas, de gré à gré.

Le contrôle le plus étroit est exercé lorsque le maitre d'œuvre peut faire appel à l'abatteur/débardeur de son choix dans une fenêtre météo favorable, pour vendre selon les modalités décrites ci-dessus un lot vendu à port de camion en bloc ou à l'unité de produit. Des résultats très satisfaisants peuvent aussi être obtenus avec une vente sur pied lorsque le cahier des charges est bien cadré et le contrôle de la coupe exercé étroitement.

Jean-Loup BUGNOT,
Président de l'Association des Experts Forestiers
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Les COOPÉRATIVES, entreprises créées par et pour les sylviculteurs sont très présentes dans les territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes dont elles commercialisent plus du quart de la récolte issue de la forêt privée. Sécurisation des débouchés, mutualisation des risques, accompagnement technique des sociétaires, investissements pour l'avenir sont les mots-clefs correspondant à leurs valeurs.

Henri Battie,
Président de COFORET

Regroupement et accompagnement dans la durée

Au sein de sa coopérative, un propriétaire devient un acteur à part entière d'un groupe solidaire promouvant des valeurs, il devient un adhérent.

Cette démarche est riche de sens car elle traduit plusieurs volontés : celle de soutenir un modèle fiable et durable, développer une économie locale, créer une relation de confiance et de proximité avec la coopérative mais aussi avec les autres adhérents. **Une coopérative n'est donc rien sans ses sociétaires.**

Les sylviculteurs fondateurs des coopératives avaient, dès l'origine l'objectif du regroupement :

- regrouper la commercialisation et la recherche de débouchés,
- regrouper les chantiers afin de maitriser les coûts et permettre l'exploitation de petites parcelles,
- regrouper des moyens humains pour apporter des conseils aux forestiers.

Ces entrepreneurs étaient des précurseurs ayant anticipé que la gestion durable des forêts ne peut se faire au coup par coup mais dans une vision à moyen et long terme et dans une approche territoriale.

Tout en leur permettant de garder leur indépendance, COFORET permet à ses adhérents de se regrouper pour appliquer une véritable gestion durable de leurs forêts. À ce propos, COFORET développe cinq GIEEF (Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier) sur son territoire, l'occasion de mettre en place une gestion des forêts de ses adhérents à l'échelle, non pas d'une parcelle, mais d'un territoire cohérent et structuré.

Un autre point fort de ce modèle est la capacité de la coopérative de suivre les forêts de ses adhérents dans le temps. Elle conseille les propriétaires dans leurs prises de décision, le choix des travaux à réaliser, les essences à sélectionner… et ce, quelle que soit la taille de leur forêt. La coopérative répond à la demande de chaque sociétaire et lui fait bénéficier de la dynamique du groupe.

Lionel Piet,
Directeur de COFORET

Se diversifier, une stratégie au service des adhérents L'exemple du GPF Coopérative Forestière

Avec pour objectif de mieux valoriser les produits forestiers de ses adhérents et afin de conforter et pérenniser l'existence des entreprises pourvoyeuses d'emplois en milieu rural, le GPF développe en Haute-Loire une stratégie en lien étroit avec les scieries locales.

Le GPF est une coopérative régionale. Tournée vers un réseau de filière de proximité elle réussit ainsi à apporter une réponse aux problématiques que se posent les propriétaires forestiers pour les débouchés de leurs bois.

Cette stratégie s'est déjà concrétisée par une collaboration réussie depuis 2014 avec une scierie en plein développement, la scierie Béal basée à Dunières (43), apportant notamment des solutions pour les bois de sapins de ses adhérents dans un marché pourtant difficile.

La consolidation d'une filière de proximité est un objectif fort pour le GPF puisque dans les années à venir elle va poursuivre cette politique d'intégration vers l'aval de la filière. Elle se fera en direction des entreprises de la 2e transformation du bois (rabotage, séchage, tenonnage, construction, granulation…). La réduction des circuits en maîtrisant la connexion entre lieu de production, 1ère transformation et 2e transformation est une stratégie originale dans la filière. Elle a pour grand intérêt de permettre de capter la valeur ajoutée nécessaire au paiement du juste prix de la matière aux propriétaires forestiers.

Daniel Guidet,
Directeur du GPF Coopérative Forestière

Les atouts des coopératives pour commercialiser ses bois : l'exemple de la coopérative UNISYLVA

Vendre est un acte essentiel dans la vie d'un sylviculteur. C'est souvent l'aboutissement du travail de plusieurs générations. Et pourtant, les risques de gâcher cet effort de gestion sont nombreux. Les services apportés par la coopérative à ses adhérents garantissent une valorisation optimale des bois et évitent de nombreux écueils.

© DR

Offrir aux transformateurs des produits et un service répondant à leurs besoins est essentiel pour vendre au meilleur prix. **Les coopératives présentent un savoir-faire et des capacités uniques en la matière :**

- performance commerciale par la diversité des modes de vente et le tri dans les coupes permettant de s'adapter à chaque lot,
- force du regroupement pour être présent et négocier sur l'ensemble des marchés, du local à l'international,
- capacité à contractualiser avec les transformateurs et œuvrer au développement des marchés,
- capacité opérationnelle permettant de répondre à des besoins de plus en plus spécifiques des transformateurs et de s'adapter à l'évolution des marchés.

Forte de personnels aux compétences diverses et complémentaires, de méthodes et d'un suivi informatique éprouvés, du contrôle du conseil d'administration, la coopérative apporte à ses adhérents toutes les garanties nécessaires :

- juridiques : contexte réglementaire de la coupe, contractualisation, légalité des ETF, suivi des contentieux avec les clients…
- techniques : maîtrise de l'acte sylvicole, prise en compte des contraintes d'exploitation, suivi des chantiers, transparence dans les volumes vendus, garanties de bonne fin…
- financières : souplesse des modes de vente, garanties de paiement,
- administratives : déclaration ou autorisation de chantier, simplification.

Benoît Rachez, Directeur-adjoint d'Unisylva

L'Écoreboisement®, au service des adhérents de CFBL

Nouveau concept de reboisement développé par la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL) en vue de limiter les coûts tout en améliorant les capacités productives des parcelles et surtout en augmentant la résilience aux effets climatiques, l'Ecoreboisement® fait désormais partie du paysage des forêts gérées par CFBL.

Le principe est simple :

- récolte et valorisation du peuplement mature sans mise en andains des rémanents,
- préparation localisée du sol en potets travaillés au milieu des rémanents,
- plantation manuelle des plants à la pioche (racines nues) ou à la canne à planter (godets).

Cette technique permet de respecter le sol et de conserver ses capacités nutritives naturelles. **Les rémanents laissés uniformément sur coupe permettent un retour homogène des éléments nutritifs au sol.** De plus, dans les parcelles en pente ce couvert garantit une moindre érosion. L'absence de travail généralisé du sol promeut la biodiversité en favorisant le développement d'essences accompagnatrices, ainsi qu'une flore et une faune des milieux ouverts. De même, il est aisé de conserver des arbres habitats, de créer des souches hautes, conserver des ilots de régénération… tous vecteurs de biodiversité. Cette « *capacité d'accueil* » est un atout non négligeable notamment vis à vis des dégâts de gibier. Cette technique permet une meilleure intégration dans le paysage en l'absence d'andains. Le travail du sol étant strictement localisé à la zone de plantation, le bilan carbone de la plantation s'en trouve amélioré. Autre plus-value apportée par la technique, une densité homogène sur l'ensemble de la parcelle.

Éléments déterminants, la technique est à promouvoir sur des terrains avec des sols à texture et structure équilibrées. Certes l'accès au cœur même de la parcelle est rendu plus délicat pour un opérateur à pied, ce qui peut rendre certaines opérations un peu plus onéreuses mais elles seront moins fréquentes.

© DR

Nicolas Alizert,
Directeur Agences Auvergne CFBL
Coopérative Forestière

Les gestionnaires forestiers indépendants et GFP

Les gestionnaires forestiers indépendants sont des hommes et des femmes de terrain installés à leur compte au service des propriétaires. Ils assurent la gestion personnalisée de votre patrimoine forestier en fonction de ses potentialités et de vos souhaits : martelage, mise en vente et suivi de coupe, maitrise d'œuvre des travaux mais aussi diagnostic des peuplements, conseil et élaboration des documents de gestion (PSG et CBPS+).

Certain(e)s ont fait le choix de rejoindre l'ANATEF (association nationale des techniciens et gestionnaires forestiers indépendants) pour adhérer aux valeurs de l'association (dix membres sur la région AURA). **Les membres titulaires mais aussi les aspirants (moins de trois ans d'expérience) adhèrent à un code de déontologie garantissant leur indépendance et leur transparence.** Pour ne pas être juge et partie, il leur est interdit d'acheter ou revendre les bois marqués, d'exercer une activité de transaction forestière.

De nombreux gestionnaires indépendants disposent du statut de GFP (Gestionnaire Forestier Professionnel) obtenu auprès de la DRAAF de leur région. Cet agrément, valable pour cinq ans et renouvelable, est un qualificatif qui atteste du niveau de compétence (diplômes + expérience de trois ans minimum dans la gestion forestière) du gestionnaire.

Faire appel à un GFP ouvre droit, sous conditions, aux aides publiques pour le suivi de vos projets forestiers.

Virginie MONATTE, GFP

L'enrichissement des peuplements pauvres

Cette opération consiste à réaliser une plantation à faible densité dans des peuplements « *ruinés* » tout en conservant une ambiance forestière. **Comme toute plantation, l'enrichissement constitue un investissement qui doit être mûrement réfléchi.** Le propriétaire a tout intérêt à s'entourer des services d'un gestionnaire forestier indépendant qui pourra l'assister dans les différentes étapes de la mise en œuvre de cet itinéraire sylvicole.

Le diagnostic initial du peuplement forestier est fondamental : évaluation du capital sur pied et du potentiel sylvicole (qualité des arbres, proportion des catégories de grosseurs, état sanitaire…). Cette méthode est applicable dans un taillis avec réserves éparses, une zone sinistrée (tempête, dépérissement). Des coupes et travaux préparatoires peuvent être nécessaires : ouverture de cloisonnements, éclaircie de taillis, nettoyage sommaire de la zone à planter…

© Stéphane Martin

L'analyse de la station (sol + climat tout en prenant en compte les incertitudes climatiques futures) est essentielle. Il faut privilégier le mélange des essences pour ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ! Ainsi, dans les peuplements jugés sensibles à l'égard du changement climatique, choisir des essences différentes de celles en place permet d'augmenter la diversité et de limiter les risques. La compatibilité des essences en terme de croissance et de couvert (synécologie) est capitale. Pour des essences à croissance différente, privilégier le mélange en ligne ou en placeau.

Une préparation soignée du sol permet de conserver le recrû ligneux et d'installer les jeunes plants dans de bonnes conditions. L'accessibilité au sein de la parcelle enrichie est essentielle pour faciliter les entretiens. **L'installation sous forme de « *nid* » (plantation à forte densité sur une surface de quelques m^2 permettant de reproduire l'effet bénéfique d'un cône de régénération) donne d'excellents résultats et mérite d'être développée.**

C'est dans les années suivantes que se joue l'avenir des jeunes arbres et les entretiens devront être assidus même au-delà de dix ans (suivi de la dynamique de végétation) pour éviter toutes déconvenues.

Les essais réalisés il y a 15-20 ans donnent des résultats concluants lorsqu'ils ont été entretenus et constituent aujourd'hui des peuplements plus diversifiés et plus résilients face au changement climatique.

Stéphane MARTIN, GFP

Inventorier les peuplements forestiers

Pourquoi ? Pour évaluer la ressource d'une forêt à un moment donné. En plus de l'espèce et du diamètre de chacun des arbres inventoriés, d'autres paramètres peuvent être relevés, comme la hauteur du peuplement, la qualité des bois, la présence de semis, le type de sol, la nature de la végétation d'accompagnement… L'objectif peut être une estimation en valeur de forêt dans le cadre d'une vente, l'acquisition ou expertise ou un suivi des peuplements dans le temps par comparaison d'inventaires pour préciser la sylviculture à conduire. Grâce à la comparaison d'inventaires on peut calculer la production et définir plus précisément les prélèvements selon les objectifs fixés par le gestionnaire.

Quel type d'inventaire et méthodes ?

- **Inventaire en plein (pied à pied) :** pour des forêts de petites surfaces (< 50 ha). Il consiste au dénombrement exhaustif des tiges par essence et par classe de diamètre et qualité éventuellement. Le diamètre de chaque arbre est mesuré à hauteur d'homme (1,30 m) à partir d'un seuil de pré-comptage (le plus souvent 17.5 cm = classe de diamètre 20 cm). On procède par virées successives, en s'appuyant sur une limite, sur un chemin, ou autres repères naturels et en montagne sur les courbes de niveau. Les arbres mesurés sont marqués à la griffe ou à la peinture afin de les repérer lors de la virée suivante. La largeur d'une virée peut varier de cinq à plus de dix mètres selon la topographie et la densité.
- **Inventaire statistique :** à utiliser pour des surfaces au-delà de 50 ha. Ce type d'inventaire est plus rapide sur de grande surface et donc moins coûteux. Il est un peu moins précis mais plus complet et plus complexe notamment pour la définition du taux d'échantillonnage (nombre de placette/ha) qu'il soit aléatoire ou statistique. Il existe des formules de calcul d'un échantillonnage selon la précision souhaitée (niveau et marges d'erreurs) et selon l'hétérogénéité des peuplements. Le taux est choisi de sorte qu'il soit toujours inférieur ou égal à 10 % de la surface totale (au-delà faire un inventaire en plein en raison du coût). Pour des résultats fiables, il faut au moins 150 placettes soit une placette/ha à partir de 150 ha, deux placettes/ha pour 75 ha ou trois pour 50 ha. Les placettes peuvent être temporaires ou permanentes, de forme circulaire à surface fixe avec un rayon de 10, 15, ou 20 m, ou à angle fixe avec des sous-placeaux.
- **Technologie LIDAR :** méthode de télédétection et de télémétrie semblable au radar, avec émission d'impulsions de lumière infrarouge au lieu d'ondes radio (nécessité de réaliser des placettes de calibration sur le terrain). Applicable à de grandes surfaces.

Quels outils ?

- Sur le terrain, pour la mesure des diamètres à hauteur d'homme (1,30 m), il faut un compas forestier compensé (classes de diamètre de 5 cm en 5 cm) ; pour le marquage de la peinture ou une griffe ; pour le pointage un calepin ou un compteur. Les compas électroniques sont munis d'un enregistreur automatique. Pour un inventaire statistique, il faut aussi un GPS et un télémètre laser (pour positionner les placettes et définir plus aisément leur périmètre).
- Au bureau, il faut un tableur (calculs et graphes), tarifs de cubage (Algan / Schaeffer / Chaudé…)

Jacques Degenève ©CNPF

Quel coût ? Les rendements en inventaire et donc leurs coûts sont liés au type de peuplement et à sa densité, à la facilité de cheminement selon le relief, la visibilité et la pénétrabilité. Les coûts sont donc très variables.
Pour un inventaire en plein en plaine, le rendement en ha/jour/personne varie de trois à huit, en montagne de un à quatre. Pour un inventaire statistique, les rendements dépendent de la densité des points de sondage : 30 à 50 ha/jour /personne avec un maillage d'un point/ha ; 10 à 15 ha/jour/personne avec un maillage de quatre points/ha.

Qui ? Le sylviculteur lui-même, ou les experts, coopératives, gestionnaires, ...

Denis Pellissier - denis.pellissier@crpf.fr

Bilan des déclarations de sécheresse

Depuis 2019 le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec FRANSYLVA, héberge sur son site internet un formulaire de déclaration des dégâts de sécheresse. **27 déclarations ont été soumises et concernent au total 370 hectares (90 % sont dotés d'un document de gestion durable).** Tous les types de peuplements et catégories d'âges sont concernés, avec pour principales essences les chênes (sessile, pédonculé et rouge d'Amérique), le douglas, le sapin pectiné, le sapin de Vancouver et le châtaignier. Les impacts peuvent aller jusqu'à plus de 50 % des arbres.

Tous les déclarants ont été contactés par un technicien du CRPF correspondant-observateur pour le Département de la Santé des Forêts, pour faire un point de leur situation individuelle et préciser les démarches à entreprendre selon les cas.
Les déclarations sont toujours ouvertes. Si vous êtes concernés, rendez-vous sur le site du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes : **https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr**

Adrien BAZIN - adrien.bazin@cnpf.fr

La pyrale du buis
Le milieu forestier marqué par l'invasion !

Chenille de la Pyrale du buis

Observé depuis 2007 en milieu urbain, ce ravageur exotique originaire d'Asie du Sud-Est a provoqué en forêt les premiers dommages à partir de 2013.

Dans la région, c'est à partir de 2015 que les premiers signes de l'épidémie sont apparus. Ils se sont traduits par de véritables pullulations de papillons, occasionnant de fortes gênes aux riverains des massifs concernés et un retentissement médiatique fort.

Pendant cette période, des défoliations totales et massives (avec parfois consommation des écorces et bourgeons), ont fortement marqué les formations forestières à buis allant jusqu'à remettre en cause leur avenir.

Rejets de buis

Un réseau de placettes a été mis en place par les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts et a permis d'évaluer les premiers impacts sur la survie des buis.

Les buis ont réagi pendant les deux saisons de végétation qui ont suivi la défoliation totale en émettant fréquemment des gourmands et rejets.

La pyrale bien que plus discrète, a continué la consommation de ces organes de réaction contribuant à l'épuisement des cépées.

Par la suite les dommages se sont poursuivis avec des dessèchements des parties aériennes.

Au final, c'est à partir de la seconde mais surtout troisième année qui suit la défoliation totale que des mortalités significatives de cépées sont observées. **On constate en moyenne environ 25% de mortalité par an à partir de la troisième année qui suit la défoliation totale.**

En Auvergne-Rhône-Alpes les buxaies ont quasiment été toutes totalement défoliées en dehors du sud-est de la Drôme encore indemne.

L'attaque de la pyrale reste récente, ce qui n'a pas permis aux parasites et prédateurs indigènes de réguler le niveau des populations. En définitive on peut s'attendre à la disparition des grandes formations à buis sur de nombreux secteurs.

▶ Pour en savoir plus : http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/La-Pyrale-du-Buis-en-2020

Marc LAFAYE - marc.lafaye@cnpf.fr

07

Actions de soutien et de structuration

Le CRPF poursuit et renforce ses actions de soutien et de structuration dans le sud du département de l'Ardèche au travers de trois axes de travail majeurs :

- dessertes forestières : améliorer l'accès aux massifs à enjeux,
- regroupement de propriétaires privés pour la gestion de leurs forêts (consolidation et développement des ASLGF existantes),
- massification de chantiers forestiers regroupés : augmenter l'offre de bois sur le marché et la surface sous documents de gestion durable.

Cet appui au développement territorial est assuré localement par deux nouveaux techniciens, Olivier Allagnat et Grégory Nouky, tous deux basés à Aubenas et arrivés début juin 2020.

La Région, le Département et l'État, avec les deux communautés de communes (Pays des Vans en Cévennes et Montagne d'Ardèche) sont partenaires et financeurs dans le cadre du Contrat Ambition Forêt de l'Ardèche.

Olivier Allagnat et Grégory Nouky
olivier.allagnat@crpf.fr - gregory.nouky@crpf.fr

42

Deuxième saison de *« Vis ma vie de bûcheron »* dans la Loire

Julien Blanchon © CNPF

Cet été, du 1er juillet au 6 août, Fibois 42 et l'association départementale des ETF (entrepreneurs de travaux forestiers) de la Loire ont organisé la saison 2 de *« Vis ma vie de bûcheron »*. Ils poursuivent ainsi la dynamique lancée dans le massif des Bauges en 2015, au même titre que les autres interprofessions de la région (Savoie, Rhône, Isère, Ain, Drôme et Puy de Dôme).

Dans la Loire, sept rendez-vous ont été proposés (Arcon, Saint-Bonnet-le-Courreau, Saint-Bonnet-le-Château, Pélussin, Chalmazel, Saint-Just-en-Chevalet et Bourg-Argental). Le temps d'une demi-journée, le public fut accueilli sur un chantier forestier par un professionnel afin de découvrir son activité forestière et d'échanger avec lui sur l'entretien et la gestion des forêts. Trois structures y ont également participé afin d'apporter des éclairages complémentaires : le CRPF, l'ONF et COFORET. La visite du 8 juillet sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau donnait la parole à Franck Montaillard, bûcheron-débardeur à Chatelneuf, dans les Monts du Forez, avec à ses côtés le CRPF et FIBOIS 42. Franck a fait découvrir avec passion son activité aux 20 participants de tout âge (de 7 à 77 ans). A son compte depuis 1999, il faisait de multiples démonstrations : abattage d'un sapin en coupe de jardinage, écorçage et débardage, avec toutes les consignes de sécurité nécessaires. **Dans une période où l'exploitation forestière est de plus en plus pointée du doigt, ces moments d'échanges entre les professionnels de la filière et le « *grand public* » sont indispensables** pour prendre le temps d'expliquer la nécessité de couper des arbres, afin d'entretenir la forêt, la cultiver dans le respect des bonnes pratiques de gestion forestière, en ayant le souci de prendre en compte sa multifonctionnalité.

Julien Blanchon © CNPF

Julien Blanchon
julien.blanchon@crpf.fr

43 Le pin sylvestre sur de bons rails à Sembadel Gare

Sciage de pin sylvestre

Propriétaires de pin sylvestre, vous avez votre carte à jouer sur le marché actuel des résineux. Bien que l'exploitation se concentre sur douglas, épicéa, sapin (avec des demandes fluctuantes), **le marché du pin sylvestre présente toujours et avec régularité de réelles opportunités**.

Un élément moteur régional pour cette essence est situé à Sembadel Gare (près de La Chaise-Dieu). **La scierie Filaire** y transforme 50 000 m³ de résineux dont 50% de pin sylvestre. Elle trouve son approvisionnement dans un rayon de 100 km alentours auprès des propriétaires privés, des coopératives et gestionnaires, ainsi qu'à l'ONF.

Selon la qualité de vos pins, ils vous seront achetés pour réaliser différents produits de sciages à forte ou faible valeur ajoutée. Ceux présentant une grume de quelques mètres, droite et sans branche (et diamètre > à 40 cm à hauteur d'homme), seront destinés aux sciages pour la menuiserie, ceux de médiocre qualité ou de petits diamètres seront utilisés pour les palettes. Les pins destinés à la charpente massive sont aussi très présents dans nos peuplements (diamètre 30 et plus, fûts droits, au minimum 6 mètres). **Le tri est donc particulièrement important car souvent, sur une seule coupe, plusieurs qualités sont présentes.** La récolte se fait en coupe d'amélioration ou en récolte définitive dans les très vieux peuplements, en abattage manuel ou mécanisé selon la parcelle et la conformation des bois.

Pour la valorisation, la scierie Filaire a investi dans un parc à grumes avec optimisation de la découpe de pins afin de pouvoir trier plus de 20 produits différents dans une grume (carrelet, menuiserie, parquet, lambris, charpente, palette, piquets…). Le pin sylvestre est séché artificiellement et usiné par rabotage pour transformer les sciages en produits finis (lames de terrasse, bardage, bois pour l'extérieur…) pour la vente aux particuliers et professionnels de la région. Quoi de mieux pour un circuit court !

La scierie Filaire est la seule usine en Auvergne-Rhône-Alpes capable de fournir des bois collés certifiés pour la fabrication des fenêtres.

Philippe Couvin - philippe.couvin@crpf.fr

74 En Haute-Savoie : reboisement après tempête

Le premier juillet 2019, une violente tempête a touché le département de la Haute-Savoie et plus particulièrement certaines communes de la vallée de l'Arve.

Les communes de Magland, Sallanches et Nancy-sur-Cluses, communes les plus impactées, ont fait l'objet d'une importante démarche de regroupement de propriétaires. Face à un morcellement extrême de certaines zones, le CRPF a proposé la création d'ASLGF sur ces trois communes.

L'animation du CRPF a porté ses fruits : trois ASLGF ont été créées et représentent près de 250 propriétaires pour environ 250 ha et presque 1 500 parcelles cadastrales ! L'ASLGF de Magland qui est la structure la plus importante, représente à elle seule à ce jour 147 membres, 187 ha et 1 183 parcelles.

Le but de ces ASLGF était, dans un premier temps, de faire face à une situation de crise, et par la suite de proposer une gestion durable de la forêt aux adhérents, en les accompagnant pour le reboisement des zones sinistrées.

Les milliers de m³ renversés par la tempête sont toujours en cours d'exploitation, mais une bonne partie des arbres sinistrés ont déjà été évacués. La phase de reconstitution peut donc commencer, avec beaucoup d'éléments à « *éclaircir* » : quelles essences replanter avec les évolutions climatiques actuelles ? Quelles solutions pour trouver un équilibre sylvo-cynégétique satisfaisant ? Quels financements possibles pour la réalisation des travaux ? ...

Le Label Bas-Carbone est une réponse possible à cette dernière question :

Un projet de quatre à cinq hectares devrait se concrétiser dès cet automne sur la commune de Magland grâce au CRPF, au développement de ce Label et aux entreprises privées qui s'engagent dans cette nouvelle démarche (« *ENGIE solution* » pour le projet en question).

Freddy Contat - freddy.contat@crpf.fr

AMI Dynamic Bois FORET AGIR

Le programme FORET AGIR issu d'un appel à projet du ministère a présenté les résultats de son action sur quatre ans.

Le montant des investissements des entreprises a été de plus de 2.5 millions d'euros, et le coût de l'animation s'est élevé à 567 000 euros.

Les objectifs étant de mobiliser du bois supplémentaire, d'augmenter les surfaces certifiées, de développer la gestion durable et d'améliorer les forêts.

Dans un premier volet le CRPF a accompagné le regroupement des propriétaires forestiers privés pour favoriser la mobilisation de bois supplémentaire dans le cadre d'un document de gestion durable.

Au total 15 600 propriétaires ont été contactés, permettant la création de quatre Associations syndicales libres de gestion forestière, d'obtenir la labellisation GIEFF sur 1 750 ha, et la réalisation de six plans simples de gestion concertés et de quatre autres avec une synchronisation des coupes et travaux entre eux.

Le second axe de l'action a été d'améliorer les conditions d'exploitation, de stockage et de tri des bois mobilisés. Un appui a été apporté aux douze entreprises partenaires du programme : accompagnement administratif, technique et juridique pour l'investissement et la gestion des chantiers.

Ainsi neuf plateformes ont été créées permettant de stocker plus de 20 000 m³ de bois ; du matériel facilitant le tri des bois a été acquis (broyeurs, pinces, cribles, …) ; près de 200 0000 tonnes de bois ont été mobilisées ; et 30 chaufferies approvisionnées en bois local.

Les professionnels de la filière ne communiquent pas assez sur leur savoir-faire et leurs conditions de travail. Afin d'y remédier, de nombreuses journées d'information ont été organisées à destination des acteurs de la filière mais également du grand public et des élus des territoires ruraux. Trois films ont été également réalisés, visibles sur la chaine Youtube du CRPF.

Véronique Jabouille-Lemercier - veronique.jabouille@crpf.fr

Comment trouver facilement et gratuitement des acheteurs pour ma parcelle forestière ?

Le service foncier du site internet laforetbouge.fr permet de publier votre offre de vente, après avoir localisé et décrit votre propriété forestière. Votre annonce est visible jusqu'à la transaction, sans frais. Depuis deux ans, près de 2 500 offres de vente ont été mises en ligne dans la région Auvergne-Rhône-Alpes grâce à cet outil.

Aujourd'hui, le CNPF vous accompagne individuellement dans la publication de votre offre en ligne et répond à toutes vos questions. Ce service gratuit vous permet de gagner du temps.

Publier une offre de vente de foncier forestier n'a jamais été aussi facile.

Contactez-nous sur www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/ et faites-vous conseiller à l'adresse email suivante **contactfoncieraura@cnpf.fr** ou au 06 62 29 91 79.

Albane Viguier - albane.viguier@crpf.fr

La filière bois régionale face à la crise COVID-19

Le coronavirus et son corollaire, le confinement amorcé le 17 mars, ont plongé la filière bois dans une phase difficile, vécue avec des nuances selon les maillons.

Frederic Castaings © CNPF

Bûcherons manuels et mécanisés ont fait face à un arrêt brutal des chantiers. Heureusement, il restait beaucoup de bois à débarder. Aussi, ceux qui le pouvaient se sont recentrés sur cette activité. L'industrie papetière demeurant très demandeuse de bois, d'autres entreprises de travaux forestiers ont privilégié cette clientèle.

En quelques jours, les transporteurs de bois redevenaient opérationnels, dans le respect des mesures barrières. Mais avec les plus grosses scieries à l'arrêt, tout comme l'industrie du panneau, la papeterie constituait ici aussi un débouché salvateur.

Le bois énergie, en fin d'année de chauffe, a maintenu un bon rythme en s'adaptant pour livrer les particuliers.

Les scieries régionales de bois d'œuvre ont dû composer avec la fermeture des négoces et de nombre de leurs clients. Seules les scieries de douglas conservaient une demande soutenue. **Pour toutes, la clientèle privée de proximité a représenté un nouveau débouché, pour une terrasse, un nouveau parquet… Les scieries spécialisées dans l'emballage ont ressenti la crise un peu plus tardivement, mais la reprise reste lente.**

Enfin, les menuisiers, charpentiers, constructeurs bois… ont cessé leur activité pendant plusieurs semaines. Même après l'édition d'un guide de reprise, peu de chantiers étaient actifs à la fin du printemps. Heureusement, quelques opérations privées neuves ou de grosses réhabilitations non habitées ont permis de reprendre le travail.

En juin 2020, la filière régionale n'a pas retrouvé son rythme de croisière normal. Elle attend beaucoup de ce mois de septembre en espérant qu'il soit synonyme de redémarrage complet.

Frédéric Castaings - f.castaings@fibois-aura.org

CRÉDIT AGRICOLE
BANQUE PRIVÉE

COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE

Grâce au CIFA(1), protégez et donnez de la valeur au patrimoine forestier que vous allez transmettre. Et constituez-vous une épargne de précaution tout en optimisant la fiscalité sur votre patrimoine(2).

Pour rencontrer nos experts patrimoniaux, renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

(1) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence. Le CIFA est le compte support d'un ensemble de dépôts à terme à reconduction tacite à l'échéance (5 ans) sur lesquels le souscripteur dépose les sommes qu'il souhaite rendre éligibles au dispositif CIFA. (2) Offre soumise à conditions et régie par les articles L. 352-1 et suivants du code forestier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions d'exonérations fiscales en vigueur.

04/2015 – C30400 – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 7 729 097 322 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. BETC

Accord CRPF / Chambre d'agriculture signé dans les Savoie

Depuis plusieurs années, le CRPF et le service forestier de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (CASMB) interviennent au service des propriétaires forestiers, parfois malheureusement en doublons.

Pour y remédier, nos deux structures ont manifesté leur volonté partagée de régler ces situations de doublons par une spécialisation de leurs missions et ainsi optimiser le travail de leurs techniciens par des champs d'intervention complémentaires.

Plusieurs rencontres ont été organisées par M. le préfet de Haute-Savoie, en présence des élus et dirigeants de la CASMB et du CRPF, des deux DDT 73 et 74, de la DRAAF et du Conseil Savoie Mont Blanc. Nous avons identifié les thématiques de travail similaires, provoquant des incompréhensions, de la concurrence et une non-optimisation des moyens humains destinés au développement de la filière forêt-bois des deux départements.

Le présent protocole récemment signé entre les deux établissements a été entériné par les préfets de Savoie et de Haute-Savoie. **Il vise donc à décroiser les champs d'intervention pour mieux répartir les missions des différents techniciens CRPF et CASMB, afin d'optimiser leur réponse aux nombreuses problématiques du développement de la forêt privée dans les départements savoyards.**

Le CRPF reste seul référent par exemple sur les missions suivantes :

- animation foncière, avec l'organisation de bourses foncières forestières (La Forêt Bouge),
- reconstitution forestière par plantation ou enrichissement et développement du Label Bas-Carbone,
- surveillance sanitaire des forêts.

Tandis que le service forestier de la CASMB concentre ses moyens par exemple sur les missions suivantes :

- géolocalisation avec des drones,
- réalisation des ICE (Indicateurs de Changement Écologique) liée à l'évaluation de l'équilibre sylvo-cynégétique,
- amélioration de la gestion des accrus sur alpages délaissés.

En s'engageant à respecter les évolutions de leurs missions telles qu'indiquées dans l'accord, **les deux organismes publics rendent plus lisibles et efficaces leurs interventions respectives tout en présentant aux élus des collectivités concernées des réponses optimisées avec des moyens et des compétences reconnus.**

Claude Muffat,
Vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

Valérie Thollet, la passion de transmettre

Alain Csakvary © CNPF

Valérie Thollet est une enseignante forestière dont la passion et le dynamisme sont reconnus de tous. Au-delà de sa mission pédagogique elle œuvre en faveur de la filière forêt bois depuis de nombreuses années.

Native de Chazelles-sur-Lyon dans la Loire, cette pure ligérienne, après avoir suivi un cursus classique avec une « *prépa* » au lycée Fauriel de Saint-Étienne, intègre l'Enita de Bordeaux en 1995, école qui forme des ingénieurs agricoles, mais où elle y suivra l'option « *forêts cultivées* ». Son mémoire de fin d'étude sera consacré à la sylviculture durable dans les Landes de Gascogne. Une petite révolution à cette époque et dans une région ou le modèle régulier avec une seule essence, le pin maritime, est la règle depuis Napoléon III. Elle devra durant ses études effectuer son traditionnel stage de bûcheronnage en Forêt Noire, n'ayant trouvé aucun professionnel français voulant accueillir une stagiaire élève ingénieur et femme. Une autre époque !

Il faut dire qu'en matière de gène forestier, elle a de qui tenir. Toute petite déjà elle accompagnait son grand-père, garde-chasse et garde-forestier dans une importante propriété des bords de Loire à Saint-Laurent-la-Conche. Le virus de la forêt lui date de cette époque. De toute façon quand elle serait grande elle serait pilote de chasse ou garde forestier ! Pour cause de mauvaise vue, ce fut la forêt.

A la suite du concours, elle intègre le lycée agricole de Brioude ou elle enseignera trois ans en classe de BTSA technico-commercial (produits d'origine forestière) et en BTA « *Forêt* ». Notre jeune enseignante intègre ensuite le lycée forestier de Noirétable, antenne du lycée agricole de Roanne-Chervé en 2000, juste après la grande tempête. Elle y enseignera l'ensemble des matières forestières à des étudiants de BEPA, BTA et BTS. Elle excellera dans les matières arides que sont la pédologie et la botanique, « sans sol, pas de forêt » nous rappelle-t-elle.

Son sens de la transmission marquera les équipes enseignantes ainsi que de nombreux élèves. Elle insiste, elle partage de la connaissance mais surtout des valeurs. Elle déborde d'énergie, dynamise les équipes et accompagne de multiples projets en partenariat avec les acteurs locaux de la filière (Fibois, CRPF, ONF, DDT, …). Elle hésitera un temps à se tourner vers le CRPF ou l'ONF mais sa passion enseignante sera la plus forte.

En 2019, après sa réussite au concours interne du ministère, elle devient directrice du lycée forestier de Noirétable. Les responsabilités changent mais son goût pour le management y fera merveille. En parallèle du pilotage de l'équipe pédagogique, elle cherche à investir l'établissement dans des projets en lien avec le territoire, notamment dans le partenariat avec la communauté de communes Loire-Forez.

Dès la rentrée 2020 elle poursuivra sa carrière dans l'enseignement en accédant au poste de directrice-adjointe du lycée de Marmilhat dans le Puy-de-Dôme.

Pour Valérie, la forêt est un écosystème complexe et stable à la fois, à la condition que l'homme ne le perturbe pas trop. Les forestiers qu'elle forme doivent accompagner la nature et non pas la brutaliser. « *Nous devons transmettre la forêt aux générations futures, elle était là avant et le sera après nous* ».

Passionnée de philosophie et de médecine orientale, elle retrouve dans la forêt les cinq éléments qui fondent la pensée taoiste chinoise : l'eau, le feu (le bois énergie), la terre, le métal (les éléments chimiques du sol) et le bois. Elle ne pourrait pas s'en passer et y trouve la sérénité nécessaire à son bien-être.

En plus de son investissement pour la cause forestière, de son rôle de mère de famille de trois enfants, Valérie se révèle être également l'auteur de trois livres dont un roman écologique où l'on retrouve les valeurs qui lui sont chères.

Elle conclut notre entretien en rappelant combien elle est heureuse de voir ses élèves réussir, s'investir, devenir des pros de la forêt (pourquoi pas des gestionnaires d'ailleurs), et surtout transmettre à leur tour les valeurs de la forêt.

► Propos recueillis par Alain Csakvary, CRPF

La forêt, tout un état d'esprit !

Journal réalisé par

CNPF
Centre Régional
de la Propriété Forestière
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Avec le concours financier du

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Imprimé sur du papier

PEFC
PEFC/10-31-1385
PROMOUVOIR LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT

© DR